



Inventaire du patrimoine du majeur protégé

(Article 503 du Code Civil)

Nous vous invitons à lire attentivement la notice avant de remplir le formulaire.

Qui complète l'inventaire du majeur protégé?

Le représentant légal (tuteur ou curateur) a l'obligation d'établir l'inventaire de la personne protégée dès l'ouverture d'une mesure de protection.

Quand établir l'inventaire ?

L'inventaire doit être réalisé dès que le juge des tutelles a rendu sa décision qui vous a été notifiée par lettre recommandée. Celui-ci doit être déposé au tribunal de proximité dans les trois mois de l'ouverture de la mesure de protection pour les biens corporels et dans les six mois pour les biens incorporels, accompagné du budget prévisionnel et des justificatifs demandés (relevés bancaires à la date de la décision, etc...).

Comment établir l'inventaire ?

L'inventaire doit être réalisé en présence du subrogé tuteur ou du subrogé curateur s'il en a été désigné un. L'inventaire doit être réalisé en présence du majeur protégé si son état de santé et son âge le permettent (article 1253 du Code de Procédure Civile). Il peut, le cas échéant, être réalisé en présence de l'avocat du majeur protégé.

A quoi je m'expose si je ne dépose pas l'inventaire ?

En cas de défaillance du représentant légal, le juge peut désigner un commissaire-priseur judiciaire, un huissier de justice, un notaire ou un mandataire judiciaire à la protection des majeurs pour y procéder aux frais du tuteur.

Références du dossier du majeur protégé

Numéro du dossier : |_|_| - |_|_|_|_|_|

Identité de la personne protégée :

Son nom _____

Son nom d'usage _____

Ses Prénoms _____

Ses date et lieu de naissance |_|_| |_|_| |_|_|_|_| à _____

Adresse de la personne protégée :

Son domicile _____

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____

et (Si différente du domicile)

Sa résidence _____

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____

Situation :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve) PACSé(e)

Existe-t-il un contrat de mariage ?

Communauté légale Séparation de biens Communauté universelle

Nom et adresse du Notaire _____

Existe-t-il un contrat Obsèques : OUI NON

Existe-t-il un testament : OUI NON

Le patrimoine financier du majeur protégé * :

Etablissements bancaires	Nature et numéro du compte (compte chèque, assurance-vie, livrets, etc)	Solde à la date de la décision

***JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVÉ BANCAIRE A LA DATE DE LA DECISION**

Coffre(s)-fort(s) : OUI NON

S'il y a des contrats d'assurance-vie, préciser pour chaque contrat l'intitulé de la clause bénéficiaire :

Les crédits du majeur protégé :

Créanciers	Nature du crédit	Montant des échéances	Durée restant à courir	Solde restant à payer

Les ressources du majeur protégé :

Ses salaires, pensions : _____

Ses allocations (Assedic, familiales, etc.) : _____

Autres (revenus fonciers) : _____

Les charges courantes du majeur protégé :

Loyers ou emprunts immobiliers : _____

Pension alimentaire : _____

Charges courantes (EDF, Eau, Téléphone,...) : _____

Autres : _____

Déclaration d'une succession en cours :

Nom du défunt : _____

Lien de parenté avec le majeur : _____

Coordonnées du notaire (éventuellement) : _____

Date et signature du représentant légal / des représentants légaux

Représentant 1 :

Je soussigné _____, agissant en qualité de _____ certifie que le présent inventaire est complet et exact :

Fait à _____ le |_|_| |_|_| |_|_|_|_| Signature :

Représentant 2 :

Je soussigné _____, agissant en qualité de _____ certifie que le présent inventaire est complet et exact :

Fait à _____ le |_|_| |_|_| |_|_|_|_| Signature :

Ont assisté aux opérations d'inventaire (majeur protégé, subrogé tuteur, témoins) :

Nom, prénom : _____ Qualité : _____

Signatures des personnes ayant assisté aux opérations d'inventaire :

Tribunal de proximité

PALAIS DE JUSTICE
JARDIN DU MAIL - B.P. 61425
Service de Protection des Majeurs
49314 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.52.09.30.30 - Fax : 02.41.58.60.98